

Conseil d'Administration du 14 Octobre 2009
COMPTE RENDU

Présents :

<i>Le Président :</i>	Bruno GAUDIN
<i>Le Directeur de l'ENSAPLV :</i>	Bertrand LEMOINE
<i>La Directrice adjointe :</i>	Sandrine SARTORI
<i>Collège des enseignants :</i>	Jacqueline ANCELOT, Anne d'ORAZIO, Albert Gilles COHEN, Gérald GRIBÉ, Jean HARARI, Christiane YOUNÈS
<i>Collège des administratifs :</i>	Philippe BOURDIER, Barmak LAHIJI
<i>Collège des étudiants :</i>	Billette ODOUNHARO, Houda BENDIB, Charlie FANNIERE, Mathias FRIEDMAN, Jihad EL OBBADI, Agathe DULIN
<i>Personnalités extérieures :</i>	Christian MUSCHALEK, Francine DEMICHEL, Pierre PAULOT
<u>Excusés :</u>	Maxime GERAUT
<u>Absents :</u>	Eric HAZAN, Stan NEUMANN, Bernard LANDAU, Amanda SOULANGES.

Ordre des questions traitées :

- 1) Approbation du compte rendu du Conseil d'administration du 10 septembre 2009
- 2) Examen du projet de Décision Budgétaire Modificative (DBM n°2) pour l'année 2009
- 3) Point d'information sur le calendrier et les modalités de l'évaluation de l'AERES
- 4) Présentation du rapport d'activité de l'ENSAPLV 2008.
- 5) Point d'information sur le séminaire pédagogique du 24 octobre 2009
- 6) Questions diverses
- 7) Examen des profils de postes des enseignants mis à la mutation pour l'année 2010
- 8) Recrutement des enseignants associés pour l'année 2009-2010 (CA siégeant en formation restreinte conformément aux dispositions de l'article 2 du décret n°93-368 du 12 mars 1993 relatif aux personnels enseignants associés ou invités dans les écoles d'architecture, modifié par le décret n°99-923 du 27 octobre 1999 – JORF 31 octobre 1999).

I. Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil d'administration du 10 septembre 2009.

B. Gaudin rappelle que le compte-rendu doit avoir pour visée de restituer une vision collective des débats.

J.Harari constate que le relevé de décisions de la séance du 10 septembre dernier a été réalisé et diffusé dans des délais satisfaisants et est conforme à ce que l'ensemble du collège des enseignants attendait. Il constate également que sa rédaction est un peu abrupte mais convient qu'il peut difficilement en être autrement.

Concernant le compte-rendu, il souhaiterait que le compte-rendu fasse moins la restitution du mot à mot, en évitant l'effet d'inventaire, qu'il gagne en fluidité en cherchant davantage à rassembler les points de vue, cela permettrait de rendre les choses plus lisibles. Il fait ensuite état des remarques et précisions qu'il a apporté sur le CR, tel que diffusé.

B. Odounharo demande les précisions sur le nombre d'étudiants estimé dans le cadre de la convention d'extension du bi-cursus architecte-ingénieur avec l'EIVP.

B.Lemoine estime qu'il est aujourd'hui difficile de répondre à cette question dans la mesure où elle est appelée à être discutée dans le cadre d'un engagement tripartite tout au long de l'année 2010. Il rappelle que pour l'instant seul a été acté le principe d'un engagement de cadre de convention dont les éléments restent à définir.

S.Sartori entend bien les observations de Jean Harari sur la rédaction du compte-rendu mais rappelle que ce mode de rédaction découle d'une demande expresse du collège des enseignants de restituer les débats dans leur plus large exhaustivité. Elle précise qu'il est difficile dans ces conditions de rédiger un texte fluide.

Après prise en compte des modifications et amendements demandés,

Le texte du compte-rendu du Conseil d'administration du 10 septembre 2009 est adopté à l'unanimité

II. Examen du projet de Décision Budgétaire Modificative (DBM n°2) pour l'année 2009

B. Lemoine commente la note de présentation de la DBM n°2 :

La DBM n°2 augmente le budget et le porte à 6 149 169 € en fonctionnement et à 1 202 260 € en investissement. Elle permet un apport au fonds de roulement de 118 189 €, qui s'élève désormais à 586 958 €, soit 38 jours de fonctionnement pour l'établissement (contre 35 jours en DBM n°1).

Les recettes supplémentaires de fonctionnement concernent essentiellement les subventions des contrats de recherche (+ 54 500 €), l'augmentation de la taxe d'apprentissage (+23 700 €) laquelle représente aujourd'hui environ 73 000 € et un ajustement de 38 000 € correspondant au montant de l'amortissement de la subvention d'investissement reçue par la DAPA.

Certaines recettes ont dues être revues à la baisse, dont principalement celles des Editions de la Villette (- 28 000 €).

Concernant **l'investissement**, les recettes supplémentaires sont essentiellement dues au versement d'une subvention de la DAPA d'un montant de 570 000 € destinée à financer, selon une programmation

pluriannuelle, des travaux de réaménagement principalement de mises aux normes de la cafétéria et de rénovation de la salle 100.

Concernant les dépenses de fonctionnement, -en dehors de celles relatives aux contrats de recherche qui n'impactent pas directement le budget de l'établissement-, il faut noter qu'une importante partie (49 800 €) permettra de poursuivre l'effort de reconstitution du fonds de roulement le fonds de roulement, opération nécessaire pour améliorer le fonctionnement quotidien de l'établissement.

Concernant enfin les dépenses d'investissement, elles peuvent se répartir en trois parties : une partie principale (380 000 euro) est destinée à financer les investissements des années 2010 et 2011 ; une partie (150 000 euro) est consacrée aux travaux effectués en 2009 ; enfin le solde (40 000 euro) est également destiné à reconstituer le fond de roulement, étant entendu que cette reconstitution est envisagée de manière progressive et continue pour les exercices à venir.

Concernant les sommes destinées à financer l'investissement, il est envisager après avoir pris l'attache de l'agent comptable et du contrôleur financier et sous réserve d'obtenir une autorisation expresse du ministère de l'économie et des finances d'affecter ces crédits sur un compte spécial de manière à pouvoir les affecter au programme d'investissement prévu pour 2010 avec une plus grande souplesse que si ils tombaient dans le fonds de roulement.

Après exposé de la note de présentation de la DBM n°2 par B. Lemoine et éclaircissements donnés sur certains points soulevés par les administrateurs,

la DBM n°2 est approuvée à l'unanimité.

Après le vote, Philippe Bourdier intervient au nom du groupe de travail Budget nommé par le CA, composé également d'A d'Orazio et J. Harari.

Il informe que ce groupe s'est déjà réuni et a pris l'attache de la Secrétaire générale, Marlène Gorge et a travaillé à l'élaboration d'un texte d'intention, dont il expose les grandes lignes.

Le groupe de travail s'attache à comprendre la structure globale du budget de l'établissement c'est à dire la structure des dépenses et des recettes : quels sont les postes fixes de dépenses, en examinant de près notamment les dépenses relatives à l'international, celles relatives à l'informatique, c'est à dire au parc, aux matériels et logiciels..

Le groupe s'attachera également à tenter d'analyser les dépenses en matière de personnel et leur évolution.

L'objectif de la commission étant de comprendre si et comment s'effectue la retranscription budgétaire des choix pédagogiques et politiques.

Il s'agit donc d'avoir une approche à la fois analytique et politique qui permet de définir les grandes priorités et donc les choix budgétaires à faire pour l'établissement.

B. Lemoine rappelle certains points de fonctionnement de l'école en rapport avec les choix budgétaires.

- Concernant les dépenses de personnel et plus précisément les vacances pédagogiques, il rappelle que la commission des vacances composée notamment d'enseignants du conseil d'administration et de la CPR, examine l'ensemble des demandes afin de répartir de manière équitable et en fonction des besoins, de la répartition des effectifs étudiants et des différentes modalités pédagogiques, l'ensemble des forces pédagogiques dont dispose l'établissement.

- Concernant les relations internationales, La commission des relations internationales, animée par le service des relations internationales et composée essentiellement d'enseignants examine chaque demande de voyage pédagogique, de projet de workshops et d'ateliers internationaux au regard notamment de leur intérêt pédagogique. Il rappelle que l'établissement consacre chaque année un budget d'environ 100 000 euro aux relations internationales, qui s'ajoutent aux budgets des programmes internationaux pour les mobilités – étudiantes, enseignantes et administratives - (Leonardo, Socrates, Erasmus et Erasmus Mundus) et aux programmes plus spécifiques comme Asia Link, Alpha etc.

- Concernant l'informatique, L'établissement est plutôt bien doté. Il compte environ 500 postes. Les matériels, logiciels et licences sont à renouveler, faire évoluer, remplacer ou acquérir et cela induit un coût.

- Concernant enfin l'investissement, Chaque année l'établissement bénéficie d'une subvention d'investissement d'environ 200 000 euro. En 2009, l'école a reçu exceptionnellement une subvention de 570 000 euro pour financer sur trois ans un programme de travaux destiné à redéployer et améliorer les salles de cours, mais également à financer la mise aux normes sanitaires de la cafétéria, la réfection totale de la salle 100, seul espace collectif de travail pour les étudiants et peut-être une réhabilitation de l'Atrium.

B. Gaudin remercie le groupe de travail pour l'état de ses réflexions et demande expressément que le texte d'intention qui vient d'être exposé soit diffusé à l'ensemble des membres du conseil d'administration. Le contenu détaillé du budget ne pouvant être examiné en séance, il souhaite qu'une méthode de travail soit mise en place. Les administrateurs qui souhaitent des éclaircissements et précisions devront adresser en amont, leurs questions par écrit au groupe de travail. Celui-ci pourra ainsi préparer les réponses à donner en séance.

Il précise que le cadre d'action du groupe de travail budget portera sur l'exercice 2010, qu'il est important que le Conseil d'Administration puisse disposer d'un rapport d'analyse suffisamment tôt pour pouvoir comprendre qu'elles sont les marges de manœuvre budgétaire et les points à arbitrer par le CA.

III. Point d'information sur le calendrier et les modalités de l'évaluation de l'AERES

La commission en charge de l'autoévaluation a transmis son rapport à l'AERES le 2 octobre. Ce document est diffusé au CA pour information.

B. Lemoine rappelle le cadre et conditions de venue de la commission d'évaluation AERES :

L'évaluation par les six experts missionnés par l'AERES aura lieu les 18 et 19 novembre prochains.

A ce jour la liste des experts ne nous a pas été communiquée. Il s'agira d'experts venant du monde universitaire français ou étrangers et peut-être d'un architecte.

J. Harari demande que figure au document d'autoévaluation, transmis à l'AERES le 2 octobre, la liste des membres de l'établissement siégeant au groupe de travail AERES désigné par le CA du 10 septembre et que d'une manière générale les textes diffusés soient signés.

B. Lemoine précise qu'il est important de s'organiser collectivement afin de pouvoir répondre aux demandes des évaluateurs.

Il a informé l'AERES que le Conseil d'administration ne pouvait se réunir que le 14 octobre, soit après la remise du rapport. L'AERES en a pris bonne note et a indiqué que des amendements pourraient toujours être apportés au document remis si le CA le souhaitait.

La tutelle a également souhaité que le document d'auto-évaluation lui soit transmis avant d'être communiqué à l'AERES ce qui était bien-sûr difficile compte tenu des délais.

A d'Orazio regrette que le rapport d'auto-évaluation fasse peu état des relations avec la tutelle et que la tonalité générale ne mette pas plus l'accent sur les difficultés que rencontre notre école.

F. Demichel estime que la forme juridique d'établissement public à caractère administratif propre à toutes les écoles d'architecture est très difficilement compatible avec le fonctionnement d'un établissement d'enseignement supérieur. La rencontre avec les évaluateurs peut être l'occasion d'insister sur cet aspect essentiel des obstacles au bon fonctionnement des écoles d'architecture et particulièrement pour une école importante comme celle de La Villette.

Le Conseil d'administration charge le groupe de travail AERES de nommer les interlocuteurs qui devront répondre aux évaluateurs les 18 et 19 novembre prochain.

IV. Présentation du rapport d'activité de l'ENSAPLV 2008.

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, le directeur présente au Conseil d'administration le rapport d'activité 2008.

Il rappelle en substance que ce rapport reprend l'architecture du rapport 2007 avec un certain nombre d'éléments d'analyse complétés.

V. Point d'information sur le séminaire pédagogique du samedi 24 octobre 2009

B. Gaudin rappelle que le CA a fait demande à la CPR d'organiser les modalités de préparation de ce séminaire pédagogique dont le thème central porte sur le cycle Master (bilan, évaluation, perspectives...).

A cet effet, un groupe de travail ad hoc a été nommé.

Un document, avec appel à contributions, a été transmis à l'ensemble de la communauté enseignante mardi 13 au matin, suite à la dernière réunion de cette commission.

Le collège des étudiants demande que le document leur soit également transmis.

Au regard de ce séminaire, la question est donc posée sous l'angle de la structuration de l'enseignement par pôle. Une première demande est faite aux responsables de chaque pôle pour présenter la thématique du pôle, la structuration, l'offre pédagogique, les temporalités... Le projet d'école est sous-tendu par l'idée que nous formons des architectes à profil généraliste.

Que faut-il entendre plus précisément dans ce terme ?

Comment dès lors porter l'articulation entre l'idée de former des généralistes et la structuration en polarités ?

Ces pôles sont le fruit d'une certaine histoire de l'école ; ils sont l'héritage de cette école

En quoi ces thématiques sont-elles toujours pertinentes ? En quoi caractérisent-elles l'école ?

Quel bilan peut-on en tirer aujourd'hui ?

A quoi sert un pôle ? Quels en sont les éléments constitutifs indispensables ? Quelles en sont les limites ?

Autant de questions à partir desquelles sont demandées des contributions pour nourrir ce séminaire.

Le séminaire constitue un lieu de réflexion et de débat qui permettra à la CPR de tracer des perspectives quant aux évolutions possibles pour le projet d'école.

La CPR aura alors des éléments pour continuer à élaborer un bilan de la situation actuelle et proposer une méthode pour la suite de la réflexion. D'ores et déjà un 2nd séminaire est proposé pour le samedi 27 février 2010.

A la suite de cette présentation synthétique, une discussion s'ouvre sur le contenu de ce séminaire.

C. Younès s'interroge sur les questions de transversalités et les difficultés largement inhérentes aux écoles : la structuration par pôles est intéressante surtout si on veut articuler mémoires /projets dans le cadre de 3, 5, 8. La question de la perspective sur le dispositif de l'après 5 (8 ou HMONP). Il faut trouver des cadres de transformations douces et durables, mais trouver aussi les cadres de l'accueil et de la nouveauté pour que le système ne se fossilise pas. La question est donc de savoir comment favoriser la continuité et en même temps ouvrir

Au niveau européen, le point faible est notre rapport à la recherche. Alors qu'il est déterminant dans notre nouveau statut.

B. Odounharo : puisque nous sommes dans une démarche de qualité et de réflexion, il serait important de creuser la question de l'évaluation des enseignements pour avoir un bilan plus approfondi de cette structuration en pôles et plus largement de l'organisation générale du Master.

J. Ancelot : La réforme LMD nous met dans cette logique de recherche et de doctorat. C'est dans le cadre de la réforme de 97 que les pôles sont nés dans l'objectif de favoriser la pluridisciplinarité.

J. Harari rappelle que si les pôles vont occuper une place importante dans la réflexion globale du séminaire, il ne faut pas perdre de vue que le thème du séminaire reste le Master dans son ensemble et rappeler que les enseignements du semestre 1 ne sont pas polarisés.

Ce qui se dégage au-delà de la polarisation est peut-être que l'offre n'est pas forcément adaptée.

Initialement, ce sont les séminaires qui structurent les pôles. La nécessité d'y associer des groupes de projets est plus relative. Les groupes de projet n'ont pas, à eux seuls, la force de créer les polarités. Est-ce la thématique des pôles qui fabrique cela ? C'est d'abord autour du *mémoire* que s'élabore l'approche critique des étudiants.

D'où l'exigence de définir ce que l'on attend des pôles et leur contenu.

Historiquement, au moment de la mise en place du 3^{ème} cycle en 1997, la constitution des pôles résulte exclusivement de l'offre des enseignants. Aujourd'hui, il faut clarifier les choses et hiérarchiser les priorités. Et se demander ce que l'école *doit* proposer aux étudiants, dans quels domaines particuliers elle veut orienter son offre pédagogique.

Ch. Younes : Il est fondamental qu'une offre pédagogique cohérente et complète existe au sein des pôles sans pour autant que les étudiants restent dans un tunnel. L'étudiant doit pouvoir construire librement son parcours.

G. Cohen : La question du Master doit être examinée dans une globalité des offres et au regard des besoins pédagogiques nécessaires au cycle licence et à la mise en œuvre de la HMONP. Que faisons-nous de la Licence par rapport à cela ? La variété et la diversité de l'offre de Master ne se font-elles pas au détriment de la Licence ? Sur la HMONP, il existe un vrai problème de temporalité. L'encadrement HMONP est notoirement « bizarre ».

A d'Orazio observe qu'il semble parfois qu'au nom de la diversité, on risque de basculer dans la multiplicité.

B. Lemoine rappelle que l'on peut se donner un temps de réflexion non négligeable car le programme que le programme pédagogique est habilité encore pour trois ans.

VI. Questions diverses

Liste des questions diverses énumérées par les différents membres du conseil d'administration :

- demande d'informations sur le renouvellement des contrats enseignants
- information sur la réunion du collège des directeurs avec le nouveau Ministre
- point sur la rentrée et les modalités d'inscription pédagogiques
- point sur le cadre contractuel entre l'établissement et l'agence de voyages prestataire
- point sur la gestion des stages
- point sur l'état des procédures d'inscriptions en HMONP
- demande un débat sur les relations avec CNOA et CROAIF
- demande la nomination de la commission travaux
- demande la nomination de la commission recrutement
- demande la mise en place d'une commission stratégie informatique de l'école
- demande d'un point d'information sur la journée des écoles à l'occasion des 50 ans Ministère de la culture et de la communication le 21 novembre 2009

Liste des questions diverses traitées en séance :

Demande d'information par les étudiants sur les modalités de fonctionnement dans le cadre contractuel avec l'agence de Voyages : B. Lemoine rappelle que ces relations ont lieu dans le cadre d'un marché public pour une prestation globale. En conséquence, ces marges de manœuvre ne peuvent pas dépasser ce cadre.

Les étudiants font état de certains dysfonctionnements dus à la surcharge de travail du bureau des stages.

Ils font état également de difficultés lors des inscriptions pédagogiques, particulièrement en licence 2 et en licence 3 et du manque de personnel de l'administration disponible pour traiter les dossiers dans un laps de temps court.

VII. Examen des profils de postes des enseignants mis à la mutation pour l'année 2010

Le Président du Conseil d'administration rappelle la proposition de la CPR de mettre à la mutation les six postes suivants :

- un profil de professeur dans le champ SHS
- un profil de maître assistant dans le champ STA
- un profil de maître assistant dans le champ ATR
- deux profils de maîtres assistants dans le champ TPCAU : un en licence, un en master
- un profil de maître assistant dans le champ VT mention géographie et paysage

F. Demichel s'interroge sur les raisons pour lesquelles l'établissement souhaite recruter un professeur dans le champ disciplinaire sciences humaines et sociales ?

B. Lemoine précise qu'à travers la définition de ce poste, l'établissement cherche à répondre au besoin créé par le départ à la retraite d'une enseignante dirigeant l'un des trois laboratoires de recherche de l'établissement.

Madame Demichel rappelle qu'il est important que l'établissement soit en mesure de construire de manière stratégique sa politique de recrutement, notamment en ce qui concerne la constitution de son corps professoral.

En effet, il y a peu de professeurs dans l'établissement (14 au total), il est en conséquence essentiel que l'établissement procède à un état des lieux avec les perspectives de carrières pour l'ensemble des disciplines. Cela permettra d'être davantage prospectif, de mieux cibler les profils et de susciter une attractivité, notamment au regard de la recherche.

**Après examen, le CA décide à l'unanimité de proposer ces six profils à la mutation.
Le CA rappelle également la nécessité de mettre à la mutation un profil de poste en SHS destiné à régulariser l'échange d'enseignants entre l'ENSAPLV et l'ENSA de Bordeaux concernant E. Amougou et O.Chadouin.**

VIII. Recrutement des enseignants associés pour l'année 2009-2010

Sur la nomination de deux enseignants sur des demi-postes d'associés suite au départ d'Anne Schéou, le Président rappelle que l'organisation trop tardive par la DAPA du concours de recrutement a amené l'école à faire face à une situation de remplacement immédiat d'un enseignant. La procédure de recrutement interne à l'école ne pouvait donc plus être respectée.

Avant l'examen de cette question, Ph. Bourdier demande expressément au Conseil d'administration de ne pas souscrire à la procédure de nomination mise en œuvre et rappelle solennellement au collège enseignant les engagements qu'il avait pris lors de son élection et dans sa plate-forme.

Ainsi, il rappelle le principe accepté par le CA et la CPR en juin dernier de suivre l'ordre de la liste de classement établie par la commission de recrutement. Alors que cette solution avait été adoptée, en septembre 2009, un enseignant a été recruté sans qu'il ne soit dans cette liste de classement et sans qu'aucune commission n'ait été réunie. Cette solution aurait permis de résoudre le problème calendaire posé.

Préalablement au vote, F. Demichel souhaite donner une explication à son vote : une institution n'a pas à déléguer ses compétences. Par ailleurs, 4 membres du CA ont été consultés sur cette proposition d'attribution du poste litigieux. En conséquence, elle votera pour. P. Paulot adopte la même position.

Si A. d'Orazio comprend l'urgence de repositionner un enseignant devant des étudiants, elle reste dubitative quant au choix de procédure appliqué.

Pour Ch. Younès, s'il était effectivement souhaitable de trouver d'urgence une solution, il l'est également de réaffirmer quelques principes de fond et de forme ;

B. Gaudin rappelle qu'il s'agissait en l'espèce de trouver des solutions à des problèmes urgents et complexes. Qu'il va de soit que dans une telle situation aucune solution ne peut répondre de manière satisfaisante aux nombreux critères de choix que l'école se donne.

B. Lemoine estime pour sa part que cette décision d'urgence concertée avec certains membres du conseil d'administration n'est pas contradictoire avec les principes de l'école.

A noter : CA siégeant et votant en formation restreinte (directeur, collège enseignant, collège des personnalités extérieures) conformément aux dispositions de l'article 2 du décret n°93-368 du 12 mars

1993 relatif aux personnels enseignants associés ou invités dans les écoles d'architecture, modifié par le décret n°99-923 du 27 octobre 1999 – JORF 31 octobre 1999.

J. Harari propose au conseil d'administration de voter la motion suivante : les recrutements doivent être effectués conformément aux procédures régulières décidées par le Conseil d'administration et la commission de la pédagogie et de la recherche.

Le CA adopte cette motion à l'unanimité.

→ Sur la proposition de nommer Jean Magerand sur un demi-poste en TPCAU sous les réserves suivantes :

- de se conformer aux plafonds des effectifs qui seront décidés par la CPR
- de clarifier la répartition de l'encadrement au sein du pôle paysage-prospective
- de concentrer en 2009-2010 son activité sur l'encadrement des Master 1 et Master 2 à l'exclusion du PFE.

Le conseil d'administration donne un avis favorable avec sept voix pour et quatre abstentions.

→ Sur la proposition de nommer Anne Bondon et Elke Mittmann sur deux demi-postes en Histoire et culture architecturale (HCA)

Le conseil d'administration donne un avis favorable à l'unanimité.

→ Sur la proposition de nommer Minna Nördstrom sur un demi-poste en TPCAU,

Le conseil d'administration donne un avis favorable avec huit voix pour, deux voix contre et une abstention.

→ Sur la proposition de nommer François Fauconnet sur un demi-poste en TPCAU,

Le conseil d'administration donne un avis favorable avec huit voix pour, deux voix contre et une abstention.

En fin de séance, B. Lemoine rend compte au conseil de la rencontre ayant eu lieu entre le collège des directeurs et Frédéric Mitterrand, Ministre de la culture et de la communication le lundi 12 octobre.

Le discours du ministre a été diffusé à l'ensemble des personnels de l'établissement.

B. Lemoine précise en substance que le ministre a annoncé la levée de la réserve parlementaire pour l'ensemble des ENSA pour 2009 et un budget de fonctionnement des écoles en augmentation de 4,5 %.

Les postes devraient être maintenus dans les ENSA pour 2010 mais il est toutefois probable que la mise en œuvre de la RGPP ne permette pas automatiquement de poursuivre la sanctuarisation.

Il informe le conseil que chaque école a pu s'exprimer relativement longuement lors d'un tour de table mené par le directeur de cabinet du ministre.

A cette occasion, a pu notamment être évoquée la question de la relocalisation de l'école qui semble avoir étendue et comprise comme une priorité. Le dossier nécessite bien-sûr encore d'être porté mais peut-être pourrait-on espérer une pré-programmation en 2011.

Le CA décide ensuite de reprendre le point évoqué lors des questions diverses relatif au volume des inscriptions en HMONP.

Il est rappelé que cette année, on constate inflation forte des impétrants, venant également d'autres écoles.

Devant l'afflux des demandes : 377 dossiers de préinscriptions et à ce jour, environ 90 impétrants ayant trouvé une mise en situation professionnelle, il est nécessaire de s'interroger sur la politique d'accueil. En effet, se posent les questions d'abord de la capacité de l'école de porter cette formation, notamment au regard de ses ressources pédagogiques mais également d'organiser et de mener à bien des jurys pour de tels volumes de candidats.

Jean Harari propose de limiter à 5 étudiants la capacité maximum d'encadrement des directeurs d'étude HMNOP.

Le CA décide, pour des raisons de capacités d'encadrement et de mobilisation des forces pédagogiques de l'établissement de limiter à 250 le nombre des inscrits dans cette formation pour l'année 2009-2010.

Les prochaines dates des séances du CA sont modifiées et arrêtés aux 9 décembre 2009 et 27 janvier 2010 à 15 heures.

Le Président du Conseil
d'administration

Bruno GAUDIN

